

Sommaire¹
du Rapport à l'Assemblée universitaire

Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement

Claire McNicoll, présidente

Les membres de l'Assemblée universitaire trouveront ci-joint le **Rapport du Groupe de suivi à l'évaluation de l'enseignement** tel qu'adopté par les membres à la suite de leur dernière réunion tenue le 24 novembre. Ce rapport a fait l'objet de nombreuses discussions entre les membres du Groupe et reflète l'ensemble des considérations que ceux-ci souhaitent porter à la connaissance des membres de l'Assemblée, de même que les recommandations qu'ils jugent nécessaires de voir mises en oeuvre afin de clarifier la problématique très complexe qui leur était soumise et d'accroître les bénéfices que les étudiants, les professeurs et les chargés de cours devraient tirer de l'évaluation des enseignements.

1. Une problématique complexe

Il s'agit en effet d'une problématique complexe. Des éléments essentiels des conventions collectives qu'a signées l'Université avec ses professeurs (SGPUM) d'une part et ses chargés de cours (SCCCUM) d'autre part colorent toute discussion relativement à l'évaluation des enseignements et au suivi qu'y donnent les unités et l'Université, principalement par le renouvellement de contrat et la promotion chez les professeurs et par l'application de l'article sur la probation chez les chargés de cours. De leur côté, les étudiants poursuivent, à l'égard du suivi à l'évaluation des enseignements, des fins à plus court terme, dans la mesure où ils souhaitent pouvoir bénéficier ou faire bénéficier les collègues qui les suivent des améliorations que peuvent apporter les enseignants à leurs cours, à la suite des commentaires qu'ils font au moment de l'évaluation des prestations *d'enseignement-cours* en fin de trimestre. Cours s'entend ici de toutes les prestations d'enseignement offertes à l'horaire d'un trimestre.

Le Groupe de suivi est conscient de l'ambiguïté qui teinte la perception qu'ont les divers acteurs de toute université quant à l'expression *évaluation de l'enseignement* et c'est pourquoi il consacre à cette question un développement important à compter de la page 4 de son Rapport. Il a choisi, dans ses recommandations, de parler de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours, cette locution couvrant toutes les formes d'enseignement que prend une activité inscrite à l'horaire d'un trimestre, cours, séminaire, laboratoire, activité clinique et autres, afin de la distinguer de l'évaluation de l'*enseignement* qui désigne la totalité de la tâche d'enseignement d'un professeur telle qu'évaluée pour le renouvellement de contrat ou la promotion, ou encore la probation dans le cas des chargés de cours, et désignée sous *évaluation statutaire*.

¹ Version corrigée suite aux modifications apportées aux recommandations du rapport par l'Assemblée universitaire lors de sa 423^e séance tenue le 5 mars 2001.

2. Une distinction nécessaire

C'est justement cette ambiguïté perçue selon le statut des différents acteurs quant à la portée de l'évaluation de l'enseignement qui amène la présidente du Groupe de suivi et vice-rectrice responsable de l'enseignement à présenter ce sommaire aux membres de l'Assemblée. Ceux-ci verront que la première recommandation du Groupe vise justement à distinguer dans la discussion l'évaluation statutaire, liée à la carrière des professeurs ou à la probation des chargés de cours, de la stricte évaluation des prestations d'enseignement-cours. Le Rapport ne pouvait pas toutefois ne pas aborder des questions qui sont intimement liées à l'application des conventions collectives en vigueur, même si, pourrait-on dire, tel n'était pas le mandat du Groupe de suivi. Pourtant, aborder l'une sans clarifier l'autre n'aurait pas permis à tous les acteurs en cause de comprendre de quoi l'on parle. Les membres de l'AU auront donc compris que les membres du Groupe de suivi ne pouvaient pas effectuer un travail en profondeur sans procéder comme ils l'ont fait.

Cela dit, il est important que l'AU examine ici avant tout les recommandations hors du domaine des conventions collectives. En effet, le Groupe n'a ni le pouvoir ni la prétention d'amender des conventions à l'extérieur des forums prévus à cette fin. Il a toutefois estimé nécessaire d'attirer l'attention sur des clarifications qui pourraient être utilement considérées par le Comité du statut du corps professoral, notamment en ce qui concerne le rôle du doyen ou du directeur de département. Il a également jugé nécessaire d'explicitier et de réaffirmer le caractère confidentiel des résultats de l'évaluation des prestations de cours, question liée à la précédente d'ailleurs.

3. Recommandations relatives à l'évaluation des prestations d'enseignement-cours

La principale recommandation (rec.# 2) propose d'ajouter une disposition aux règlements des études afin que l'Université s'assure que les unités procèdent de façon systématique à l'évaluation de tous les enseignements mis à l'horaire d'un trimestre, quel que soit le statut de la personne qui en est responsable. Il s'agira là d'une façon pour l'Université d'incarner dans ses pratiques l'importance qu'elle accorde à l'activité d'enseignement. Le message ainsi transmis est important pour les professeurs et les chargés de cours, il l'est également pour les étudiants. De plus, il s'agirait là de la consécration d'une pratique très répandue dans les unités.

À la suite des rencontres que les membres ont eues avec les facultés et les départements, il appert que, même si, une fois la titularisation acquise, les prestations d'enseignement-cours des professeurs pourraient, dans une stricte perspective d'évaluation statutaire, ne plus être évalués, la très grande majorité des unités poursuit l'évaluation des prestations d'enseignement-cours de tous les professeurs. Passer, comme le propose le Groupe, à une réglementation appropriée à tous les cycles fera entrer l'Université de Montréal dans le très large groupe des universités d'Amérique du Nord qui ont instauré de telles pratiques d'évaluation de toutes les prestations d'enseignement-cours.

Le Groupe insiste également sur l'importance qu'il attache à ce que les unités publient les résultats agglomérés ou non nominatifs des évaluations de leurs activités d'enseignement et en assurent la diffusion dans l'unité sur une base au moins bisannuelle (rec. # 12).

Le Groupe recommande également que l'on accorde une attention particulière à l'évaluation des activités d'enseignement qui débordent la formule habituelle du cours en classe et que l'on soutienne les unités à cette fin (rec. # 7). Ainsi, les étudiants du Groupe de suivi et ceux qui nous ont fait des commentaires lors de la tournée ont signalé à maintes reprises que l'évaluation des activités en petits groupes au premier cycle, les séminaires, les activités cliniques, les laboratoires et toutes celles des cycles supérieurs où le nombre d'étudiants est souvent réduit souffre de ne pouvoir se réaliser dans l'anonymat comme le veut la procédure. Il est important que l'Université accorde les moyens appropriés pour développer des formules d'évaluation des prestations qui satisfassent à ce critère, notamment. Dans la perspective d'une juste prise en compte de l'évaluation des enseignements qu'ils dispensent sous d'autres formes que le cours magistral en grand groupe, les professeurs du Groupe partagent le désir de voir de meilleures modalités d'évaluation s'instaurer à cette fin.

Le Groupe a longuement échangé sur des façons de faire qui permettraient aux étudiants de contribuer à l'amélioration du cours pendant sa prestation et recommande aux unités de promouvoir auprès des professeurs et des chargés de cours l'utilisation de l'évaluation d'étape à des fins formatives (rec. # 4). Il s'agit ici pour l'enseignant de s'assurer qu'il obtient la rétroaction des étudiants après quelques semaines de cours afin de connaître les éléments qui pourraient être améliorés en cours de prestation. La tournée a permis d'observer que cette pratique est assez largement utilisée, parfois très formalisée, (ce que le Groupe ne recommande pas de généraliser), et dont professeurs et étudiants interrogés soulignent la fécondité en matière de dialogue professeur- étudiants.

4. Recommandations sur la diffusion de l'information sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours

Parmi les 23 recommandations du Groupe de suivi, il est un regroupement (rec. # 19 à 22) qui insiste sur le partage de responsabilité entre le vice-rectorat responsable, l'unité et les étudiants en matière d'information et de sensibilisation à l'importance de l'évaluation des prestations de cours et propose des moyens d'assurer la contribution de chacune des parties. Lors de la tournée, il est arrivé plusieurs fois de constater que les étudiants n'avaient aucune connaissance de l'utilisation faite à des fins statutaires de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours. Les membres du Groupe de suivi pensent que l'ajout réglementaire proposé d'entrée de jeu et la publication des résultats agglomérés contribueront à mieux informer les étudiants de leur rôle et à mieux les associer dans le processus d'évaluation des professeurs.

Enfin, le Groupe de suivi a souhaité que se poursuivent les développements récents en matière de soutien à la valorisation de l'enseignement et à son amélioration (rec. # 15).

5. Rappel de certaines recommandations du Rapport (# de la recommandation)

Le Groupe de suivi recommande :

de distinguer, pour les fins poursuivies, l'évaluation statutaire, liée à la carrière des professeurs, de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ; (#1)

à cette fin, d'ajouter une disposition aux règlements des études sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours; les évaluations doivent être obligatoires pour toutes les activités d'enseignement, quel que soit le statut des personnes qui les dispensent ; (#2)

de réviser les textes relatifs à l'évaluation afin de clarifier les objectifs respectifs de a) l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours, effectuée en fin de trimestre, b) de l'évaluation d'étape à des fins formatives qui vise l'amélioration du cours pendant sa prestation en cours de trimestre et c) de l'évaluation pour fins statutaires, effectuée aux fins de la nomination et de la promotion des professeurs ou de la probation des chargés de cours. (#3)

que l'Université mette à la disposition des unités les moyens nécessaires au traitement et à la diffusion auprès de leurs étudiants des résultats agglomérés ou non nominatifs de l'évaluation de leurs activités d'enseignement-cours. (#13)

que les unités soient tenues d'évaluer toutes les formules d'enseignement utilisées et qu'à cette fin, l'on mette à leur disposition des outils d'évaluation pour des modalités particulières d'enseignement telles les séminaires des cycles supérieurs, les stages, l'enseignement clinique et autres, qui assurent à la fois la validité des résultats et l'anonymat des répondants dans ces contextes particuliers. (#7)

aux unités de promouvoir auprès des professeurs et des chargés de cours l'utilisation de l'évaluation d'étape à des fins formatives ; (#4)

que le CEFES publicise ses activités destinées à l'amélioration de l'enseignement en général et, plus particulièrement, fasse connaître son programme de consultation auprès de professeurs ou des chargés de cours chevronnés, lesquels sont à la disposition de leurs collègues en vue de l'aide à l'amélioration de l'enseignement, cette activité étant offerte dans une perspective de prévention et d'amélioration des prestations d'enseignement-cours. (#15)

que chaque unité examine avec les représentants étudiants au comité des études ou ce qui en tient lieu comment elle peut améliorer l'information aux étudiants quant au rôle que ceux-ci jouent dans la validité des résultats de l'évaluation et quant à leur responsabilité à cet égard. (#19)

que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue s'assure, en collaboration avec la responsable de l'évaluation des prestations de cours de la DRH, que tous les questionnaires passés aux étudiants comportent un message

sur l'importance que l'Université accorde à cette opération trimestrielle et qu'ils publicisent largement ce message à chaque trimestre. (#20)

que les associations étudiantes participent activement à cette information à chaque trimestre. (#21)

que les unités invitent les étudiants à agir comme partenaires dans la constitution et la révision des questionnaires d'évaluation des prestations de cours. (#22)

VREPCFC janvier 2001

/sommaire.doc 30.10.01

Rapport à l'Assemblée universitaire²
du Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement
janvier 2001

I. Introduction

1. Rappel du contexte

Le Groupe de suivi sur l'évaluation de l'enseignement a été créé par l'Assemblée universitaire lors de sa séance du 21 mai 1998 sur la base d'un rapport sur la question adopté en deux parties successives par l'Assemblée, une première sous forme de constats, livrée en avril, et une seconde, contenant les recommandations, en mai 1998. On y donnait mandat au vice-recteur responsable de l'enseignement de mettre sur pied ce Groupe de suivi afin de voir aux moyens de mieux faire comprendre les enjeux de l'évaluation de l'enseignement, de réaliser une tournée d'information auprès des unités et de mettre en place des moyens pour valoriser l'enseignement dans l'Université (Annexe 1 : le mandat).

La composition de ce groupe de suivi était entièrement nouvelle, sauf pour ce qui est du premier représentant de l'AGEEFEP et de celui du SCCCUM. Il est présidé par la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue et formé de six professeurs, dont le directeur du Centre d'études et de formation en enseignement supérieur (CEFES), d'un chargé de cours, de trois étudiants et de la responsable de l'évaluation de l'enseignement à la Direction des ressources humaines. Un chargé de comité rattaché au Secrétariat général assiste le Groupe.

2. Composition

Cinq professeurs :

Hélène David, professeure titulaire au Département de psychologie, Faculté des arts et des sciences

Dr Laszlo DeRoth, professeur titulaire à la Faculté de médecine vétérinaire et directeur du CEFES

Marcelle Guertin, professeure titulaire à la Faculté de musique

Michel Laurier, professeur agrégé au Département d'administration de l'éducation et d'études en éducation, Faculté des sciences de l'éducation

Jean Leclair, professeur agrégé à la Faculté de droit

Dr Daniel Tassé, qui était professeur titulaire de chirurgie à la Faculté de médecine, directeur du Bureau d'évaluation de la Faculté de médecine et qui a fait bénéficier le Groupe des expériences novatrices de sa Faculté en matière d'évaluation de l'enseignement et de son suivi, est décédé en décembre 1999. Le docteur Michel Girard,

² Adopté par l'Assemblée universitaire lors de sa 423^e séance tenue le 5 mars 2001.

nouveau directeur, lui a succédé, remplacé aux dernières réunions par le docimologue du Bureau, Serge Normand.

Diane Labrèche, professeure titulaire à la Faculté de droit et chargée du dossier de mise en place du CEFES en 1999 a participé à une partie des travaux du Groupe de suivi.

Un chargé de cours :

Michel Savage, chargé de cours au Département de design industriel et à la Faculté de l'aménagement

Trois étudiants :

ont été membres en 1998-1999 :

Julie Blackburn, étudiante au baccalauréat en science politique et représentante pour le premier cycle à la FAECUM

Robert Martin, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente et représentant de l'AGEEFEP

Isabelle Parisien, étudiante à la maîtrise en sciences infirmières et représentante pour les cycles supérieurs à la FAECUM.

En 1999 :

Simon Latulippe, étudiant au baccalauréat en science politique et représentant pour le premier cycle à la FAECUM

Ils sont relayés en 2000-2001 par :

Sébastien Adam, étudiant au baccalauréat en psychologie et représentant pour le premier cycle à la FAECUM

Normand Bélisle, étudiant à la Faculté de l'éducation permanente et représentant de l'AGEEFEP

Caroline Meunier, étudiante en service social et représentante des cycles supérieurs à la FAECUM.

La chargée de l'évaluation des enseignements à la Direction des ressources humaines :
Claire Felx.

La vice-rectrice, Claire McNicoll, qui le préside.

Philippe Gendreau a agi comme chargé de comité jusqu'en avril 2000. Alain Lacombe lui succède.

Les membres ont d'abord pris connaissance du *Rapport du Groupe de travail conjoint sur l'évaluation de l'enseignement* à l'Assemblée universitaire d'avril et mai 1998, et du mandat, puis examiné les divers documents pertinents, dont la liste apparaît en Annexe 2. Outre les textes réglementaires, les articles et annexes des conventions collectives de travail relatifs à l'évaluation, ils ont également examiné un ensemble de documents ayant fait l'objet de réflexion et d'approbation par les instances de l'Université, qu'il s'agisse de textes facultaires ou institutionnels.

Le Groupe a tenu six réunions au cours de l'automne 1998, entre le 5 octobre et le 21 décembre, puis entrepris la tournée des unités. Il en a visité une quinzaine entre mars et décembre 1999. Il a repris ses travaux en septembre 2000, tenant 2 réunions en vue de la présentation du présent rapport.

Le Rapport du groupe de travail conjoint sur l'évaluation de l'enseignement, approuvé par l'AU - auquel il sera désormais fait référence sous le nom de *Rapport de mai 1998* - soulignait la raison d'être principale de la création du Groupe de suivi, à savoir l'insatisfaction des étudiants quant à l'impact réel de l'évaluation des cours sur l'amélioration de l'enseignement, à laquelle ils contribuent à la fin de chaque trimestre, et la diminution conséquente de leur motivation à répondre à ces questionnaires. De plus, à la lumière des informations qu'ils ont échangées dès leur première rencontre, les membres du Groupe ont rapidement constaté la diversité des pratiques d'évaluation ayant cours à l'Université.

Dans les travaux préliminaires à la tournée, les membres ont identifié plusieurs éléments qui pourraient améliorer le rendement de l'évaluation de l'enseignement et sa valorisation, outre les éléments mentionnés au *Rapport de mai 1998*. Compte tenu de la méconnaissance des processus d'évaluation, surtout chez les étudiants, il leur est apparu nécessaire de les expliciter dans ce rapport préliminaire. Une ambiguïté certaine règne dans l'acceptation que l'on donne à l'évaluation de l'enseignement ou à celle des enseignements, selon que l'on est professeur, chargé de cours ou étudiant, et une partie de la difficulté de traitement de ce dossier y est intimement liée. La section II tente de clarifier ces définitions et les fins pour lesquelles l'Université doit mener diverses opérations d'évaluation. Par ailleurs, plusieurs particularités d'ordre organisationnel méritent clarification, quant aux rôles des divers acteurs et à la portée des actions menées : la section III les aborde. La section IV rend compte de la tournée des unités, la section V est consacrée aux activités de valorisation de l'enseignement mises sur pied depuis juin 1998 et la section VI fait état des recommandations.

3. L'évaluation de l'enseignement : une pratique à recentrer

L'Université de Montréal exerce sa mission d'enseignement en lien indissociable avec la recherche. C'est parce que ses professeurs sont engagés en recherche qu'ils partagent avec les étudiants des connaissances à la fine pointe, qu'ils stimulent leur créativité et les incitent à développer l'attitude de recherche dans leurs pratiques disciplinaires et professionnelles en devenir. Cette prégnance de la recherche dans l'institution contribue à faire de chaque unité, dans le domaine disciplinaire ou professionnel sous sa responsabilité, un foyer de découverte et d'enrichissement des connaissances pour les professeurs et les étudiants qui y sont associés.

Toutefois, c'est par la composante enseignement de la tâche des professeurs et par les prestations données également par les chargés de cours et les chargés de clinique que se réalise tous les jours la mission de « formation de la relève » de l'institution universitaire. De plus, la composante « enseignement et apprentissage » de l'université constitue à de

nombreux égards la principale raison de la présence des étudiants qui visent l'obtention d'un diplôme les qualifiant pour l'entrée dans le monde professionnel ou dans la recherche. Ajoutons qu'une très large partie du soutien accordé par l'État à l'institution universitaire vise à financer ses activités d'enseignement. D'où l'importance qu'il faut accorder aux activités d'enseignement et d'apprentissage et à leur évaluation.

Le Groupe de suivi ne pouvait pas, au cours de ses travaux, escamoter la question de l'évaluation des programmes, bien que cela ne fut pas à proprement parler dans son mandat. Les opérations d'évaluation périodique se préoccupent certes du sujet, mais la procédure en place ne permet pas d'aller dans le détail du programme lui-même. Par ailleurs, le processus d'évaluation approfondi que mènent les unités professionnelles pour les revues d'agrément de leur programme lui paraissent très lourdes et il ne souhaite pas que toutes les unités s'engagent sur cette voie extrêmement exigeante. Il a toutefois estimé nécessaire d'inviter les unités à mettre en place un processus d'évaluation continue qui leur assure d'obtenir, sur une base régulière, la rétroaction nécessaire qui leur permettra d'apporter les correctifs appropriés.

En rapport avec les programmes, le Groupe recommande :

Que les unités procèdent de façon continue à l'évaluation de toutes les activités du programme, par des consultations auprès des enseignants et des étudiants, afin d'obtenir les informations nécessaires à son amélioration et à celle du contexte général d'enseignement.

Les membres du Groupe de suivi estiment que la façon sûre de concrétiser, aux yeux des enseignants et des étudiants, l'importance que l'Université accorde à cette mission est d'en soumettre les activités à une évaluation régulière, chaque fois qu'une activité d'enseignement est offerte dans un programme et de mettre en place ou de confirmer les mécanismes qui en assurent le suivi. Cette évaluation et son suivi ont pour objectif d'affirmer auprès de l'ensemble de la communauté universitaire la priorité qu'elle accorde à l'enseignement et à l'apprentissage.

En revanche, il y a lieu de mettre également en évidence des lignes directrices devant guider les attitudes auxquelles l'Université s'attend de la part des étudiants dans leur cheminement tout au long de leur programme. C'est pourquoi le présent Groupe de suivi recommande de transformer son mandat et de le charger de développer une politique de l'enseignement et de l'apprentissage qui ajoute aux éléments de son présent mandat l'évaluation continue des programmes, les attentes à l'égard des étudiants dans le contexte de leur programme et l'amélioration des environnements d'apprentissage. De cette façon, les opérations d'évaluation périodique menées par le vice-rectorat à la planification et les unités pourront compter sur des informations complémentaires relatives à l'enseignement. Le Groupe a voulu faire une recommandation à cet égard, mais a décidé de la réserver pour la fin du présent rapport.

À l'examen des politiques et pratiques en vigueur dans plusieurs universités canadiennes du calibre de l'Université de Montréal, il appert que c'est du côté de l'Université

d'Alberta que les travaux relatifs à cette problématique d'enseignement et d'apprentissage et à l'évaluation de ces activités sont, à ce jour, les plus intéressants et, à cette fin, sources d'inspiration (Annexe 3).

En prenant connaissance, plus loin dans le rapport, des conclusions qui ressortent de la tournée des unités, le lecteur constatera la diversité des pratiques qui ont cours dans l'Université et devrait être amené à conclure, comme les membres du GÉE, qu'il y a lieu, ici aussi, de réaffirmer les objectifs institutionnels eu égard aux missions d'enseignement et de soutien à l'apprentissage des étudiants. Pour ce faire, le comité recommande d'introduire une disposition concernant l'évaluation de l'enseignement dans les règlements des études, de réviser le vocabulaire, de confirmer le rôle des principaux acteurs, et de mieux soutenir les pratiques des unités en matière d'évaluation de l'enseignement. C'est dans cette perspective qu'il faut lire le présent rapport.

Avant toute chose, les membres affirment qu'il est essentiel de distinguer clairement les opérations relatives à l'évaluation des professeurs à des fins statutaires de celles qui concernent l'évaluation de l'enseignement lui-même, qu'ils ont finalement résolu d'appeler, après de nombreuses discussions, *l'évaluation des prestations d'enseignement-cours*, celles-ci incluant les séminaires, activités cliniques, laboratoires, stages et toute autre forme d'enseignement.

II. La nécessité de réviser les concepts

1. Évaluation statutaire et évaluation formative

Le premier problème posé par l'évaluation de l'enseignement en est un de définition. Les expressions « évaluation statutaire » et « évaluation formative » employées dans les documents officiels et ceux des étudiants n'ont pas le même sens pour tous les interlocuteurs. De plus, le manque de cohérence des documents officiels de l'Université à cet égard contribue tout spécialement à alimenter cette confusion. Enfin, les perceptions et les attentes des professeurs et des étudiants à l'égard de l'évaluation de l'enseignement, entendue au sens large, ne sont pas les mêmes. On ne s'étonnera donc pas de la confusion entourant le processus d'évaluation. C'est pourquoi le Groupe estime nécessaire de fournir immédiatement quelques éclaircissements en ce qui a trait au vocabulaire employé.

Premièrement, une évaluation est une opération qui consiste à recueillir des données et à poser un jugement sur une personne, un objet, un processus, une situation ou une organisation en comparant les caractéristiques observables à des normes établies, à partir de critères explicites en vue de fournir des informations utiles à la prise de décision dans la poursuite d'un but ou d'un objectif.

Deuxièmement, une évaluation suppose la poursuite de buts particuliers (à quelles fins évalue-t-on ?). Elle appelle également une identification des objets à évaluer

(enseignement-cours, supervision de stages, direction de mémoires et thèses, ou autres), et le recours à des outils ou modes d'évaluation particuliers (évaluation étudiante de la prestation d'enseignement-cours, opinions des pairs, examen du matériel pédagogique ou autre).

En contexte universitaire, l'évaluation vise principalement deux buts : 1) l'évaluation de la tâche d'enseignement à des fins de promotion et de renouvellement (évaluation « statutaire » visant la composante enseignement de la tâche de l'enseignant) et 2) l'évaluation dont l'objet est d'améliorer la prestation d'enseignement du professeur (évaluation formative). Ces deux buts, comme nous le verrons plus loin, ne sont pas mutuellement exclusifs.

L'évaluation « statutaire » a pour but de prendre une décision relative au statut des enseignants. Cette évaluation intervient à l'occasion des demandes de promotion. Pour que cette décision soit aussi juste que possible, l'évaluation cherche à couvrir l'ensemble de la tâche d'enseignement. Lorsqu'on parle d'évaluation de l'enseignement à un professeur, c'est ce type d'évaluation qui lui vient immédiatement à l'esprit. Plusieurs objets sont examinés à l'occasion de cette évaluation de l'enseignement : prestation d'enseignement-cours, direction de mémoires et de thèses, encadrement de travaux dirigés, direction des stages, participation à des jurys, conseil pédagogique, etc. et ce, pour l'ensemble de la période visée par l'évaluation

De plus, plusieurs moyens permettent d'évaluer les habiletés d'enseignement. Ainsi, le comité de pairs investi de la tâche d'examiner le dossier d'enseignement d'un professeur peut fonder son opinion sur un examen du matériel pédagogique du candidat, sur l'opinion d'un tiers-évaluateur et, au surplus, recourir à l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours effectuée par les étudiants, si le candidat la joint volontairement à son dossier. Cette évaluation de la prestation de l'enseignement-cours, qui porte entre autres sur les aspects suivants de la performance de l'enseignant, soit la connaissance de la matière, l'organisation de cours et la prestation d'enseignement-cours, est effectuée par les étudiants au moyen d'un questionnaire à la fin du trimestre. Les étudiants peuvent également y faire état de leurs commentaires personnels. Le doyen ou le directeur de département, acteur important dans la supervision de la tâche d'enseignement des professeurs d'une unité, peut d'office, comme nous le verrons plus loin, prendre connaissance des résultats de l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours d'un professeur.

Le Groupe constate que les documents officiels de l'Université confondent souvent « évaluation statutaire » et « évaluation de la prestation de l'enseignement-cours »³. Le

1. Par exemple, le Comité du statut du corps professoral signale « l'existence d'une pratique parallèle dite « d'évaluation orale formative », conduite à mi-session par les étudiants dans quelques unités (conduite qui) risque ... de biaiser l'évaluation statutaire qui intervient quelques semaines plus tard » : Comité du statut du corps professoral, *L'évaluation et la valorisation de l'enseignement à l'Université de Montréal*, rapport à l'Assemblée universitaire, mars 1993, page 7 (nous soulignons). Le comité confond ici l'évaluation de l'enseignement d'un professeur, dite évaluation statutaire à des fins de promotion, avec l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours effectuée par les étudiants en fin de trimestre.

premier vocable désigne pourtant un but d'évaluation alors que le deuxième désigne plutôt un outil pour atteindre ce but.

Pour les étudiants, l'évaluation de l'enseignement n'a pas le même sens que pour les professeurs. Elle fait plutôt référence à l'évaluation formative, laquelle a pour but de recueillir de l'information pour permettre à l'enseignant d'améliorer son enseignement. Les informations peuvent porter sur le cours dans son ensemble, une partie du cours, un point particulier. Cette perception différente entretenue par les étudiants de la finalité poursuivie par l'évaluation de l'enseignement est une source de confusion lors des discussions professeurs-étudiants, confusion aggravée par le fait que l'évaluation statutaire peut fort bien comporter une dimension formative. En effet, l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours effectuée par les étudiants en fin de trimestre comporte une section « commentaires », lesquels peuvent être utilisés à des fins formatives. L'intervention du doyen ou du directeur de département peut également encourager un réajustement des pratiques d'enseignement d'un professeur. Quoiqu'il en soit de ce qui précède, l'évaluation formative, au sens où l'entendent les étudiants, désigne un processus infiniment plus effectif. Ils aspirent d'une part à une évaluation qui permettra un réajustement des méthodes d'enseignement en cours de trimestre. D'autre part, ils souhaitent léguer à leurs successeurs des modifications de la qualité, observée par eux à un moment de leur passage à l'Université, de la prestation d'enseignement-cours des enseignants.

Il va sans dire que les éléments qui précèdent s'appliquent, *mutatis mutandis*, à la prestation d'enseignement-cours effectuée par les chargés de cours, le terme « promotion » devenant en l'occurrence « probation ».

Afin d'assurer la confiance des étudiants par rapport à la qualité de l'ensemble des activités d'enseignement qui leur sont proposées dans leur programme, indépendamment du statut des personnes qui leur enseignent, le Groupe recommande que l'Université adopte dans son règlement des études une obligation d'évaluer toutes les prestations de l'enseignement-cours et de distinguer clairement dans ses textes l'évaluation exercée aux fins statutaires de celle effectuée aux fins d'amélioration de l'enseignement. Il estime que l'on devra également mettre en place des moyens particuliers pour assurer l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours dans le cas des activités cliniques et d'autres formes où un enseignant peut n'être responsable que de quelques heures à l'intérieur d'un cours par exemple. De même, les séminaires à plus faibles effectifs des cycles supérieurs posent des problèmes particuliers d'anonymat des répondants et de validité des résultats et méritent une attention spéciale, mais doivent également faire l'objet d'une évaluation fiable.

Dans une optique d'évaluation de la qualité de ses activités d'enseignement ainsi que de reddition de comptes, l'Université doit s'assurer que toutes les prestations d'enseignement-cours font l'objet d'une évaluation régulière.

Le Groupe recommande :

de distinguer l'évaluation statutaire, liée à la carrière des professeurs et à la probation des chargés de cours, de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ;

à cette fin, d'ajouter une disposition aux règlements des études sur l'évaluation des prestations de cours ; les évaluations doivent être obligatoires, quel que soit le statut des personnes qui les dispensent ;

de réviser les textes relatifs à l'évaluation afin de clarifier les objectifs respectifs de a) l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours, effectuée en fin de trimestre, b) de l'évaluation d'étape à des fins formatives qui vise l'amélioration du cours pendant sa prestation en cours de trimestre et c) de l'évaluation pour fins statutaires, effectuée aux fins de la nomination et de la promotion des professeurs ou de la probation des chargés de cours ;

aux unités de promouvoir auprès des professeurs et des chargés de cours l'utilisation de l'évaluation d'étape à des fins formatives ;

au CEFES d'informer les unités de cette modalité d'amélioration de la prestation d'enseignement-cours;

que toutes les unités soient tenues d'évaluer toutes les formules d'enseignement utilisées et, à cette fin, que l'on mette à leur disposition des outils d'évaluation pour les formules d'enseignement tels les séminaires des cycles supérieurs, les stages, l'enseignement clinique et autres, qui assurent à la fois la validité des résultats et l'anonymat des répondants dans ces contextes particuliers ;

Afin de donner tout l'impact recherché aux actions d'amélioration de l'enseignement à l'Université, **le Groupe de suivi recommande :**

que toutes les unités publient un rapport bisannuel d'analyse des résultats agglomérés ou non nominatifs de leurs activités d'enseignement-cours, qui en fasse ressortir les forces et les faiblesses, et qu'elles adoptent un plan d'action en vue de leur amélioration.

À défaut de systématiser ces opérations, les unités se privent d'une source précieuse de constats capables d'inspirer l'amélioration de l'enseignement et de donner à celle-ci la visibilité qui lui est nécessaire.

Le Groupe de suivi rappelle l'importance de tenir en compte des éléments autres que les seules informations recueillies auprès des étudiants dans les cours pour parvenir à une évaluation juste de la composante enseignement de la tâche des professeurs. Cela, non seulement pour rendre justice à la totalité de leur tâche d'enseignement, mais également en vue de l'amélioration de nos méthodes d'enseignement et de nos programmes. L'enseignement comprend de multiples fonctions de suivi des étudiants : tutorat, conseil pédagogique pour le cheminement dans le programme, encadrement aux études supérieures, enseignement pratique (laboratoires, ateliers), supervision de stages.

Ces éléments sont déjà prévus à l'Annexe VII de la convention collective. Il importe de le rappeler ici pour le bénéfice des étudiants. Il est capital que l'évaluation de ces formes d'enseignement retienne toute l'attention qu'elles méritent lors de l'évaluation de la tâche d'enseignement des professeurs. Le Groupe a la conviction que ces diverses contributions doivent être évaluées au même titre que les prestations d'enseignement-cours et croit qu'il faut diffuser auprès de toutes les unités les outils développés dans certaines d'entre elles pour ces diverses facettes de l'enseignement. Là encore, la DRH est invitée à jouer un rôle important d'information et de diffusion d'expériences fructueuses.

2. Le caractère confidentiel de l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours

Une autre question soulevée concerne la divulgation des résultats de l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours (incluant séminaires, stages, activités cliniques et autres) trimestrielle des différents cours donnés par les professeurs et les chargés de cours. Après présentation de la question et discussion, le Groupe a retenu l'interprétation de la convention collective, à savoir que ces résultats sont confidentiels en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65). De plus, la présentation par une des auteurs d'un document sur l'évaluation à la Faculté de droit² a permis de clarifier la question à la satisfaction des membres du Groupe.

² Labrèche, Diane, Guy Lefebvre et Gilles Pépin. *L'implantation de la politique d'évaluation de l'enseignement de l'Université de Montréal à sa Faculté de droit. Rapport du Comité d'évaluation de l'enseignement aux membres de l'Assemblée de la Faculté de droit de l'Université de Montréal*. Janvier 1992.

L'évaluation statutaire ne peut pas reposer uniquement sur le jugement des étudiants, mais doit aussi bénéficier de celui des collègues professeurs du comité des études et du comité de pairs et tenir compte des éléments contextuels. Les résultats de l'évaluation de l'enseignant sont confidentiels parce qu'ils appartiennent à la catégorie des renseignements nominatifs. Il existe une jurisprudence suffisante à cet égard pour confirmer ce statut des résultats.

Par ailleurs, l'annexe II du Rapport adopté par l'Assemblée universitaire de septembre 1993 et mentionné en note 1. fait état d'autres variantes dans la disposition des résultats. Ainsi en est-il de l'utilisation par les membres de certains comités des études départementaux ou facultaires des résultats agglomérés ou non nominatifs de l'évaluation de tous les cours de tous les enseignants pour un trimestre donné; ces comités ont mandat de faire la synthèse des activités d'enseignement de l'unité et des recommandations au directeur ou au doyen quant aux améliorations à y apporter et, au besoin, ils peuvent suggérer à certains collègues des méthodes permettant d'améliorer leur enseignement.

La question du caractère confidentiel des résultats est intimement liée à celle du rôle du doyen ou du directeur de département et c'est pourquoi les recommandations relatives à ces deux questions ont été regroupées à la fin de la section qui suit.

3. Le rôle du directeur du département ou du doyen

La diversité observée quant à l'accès aux résultats amène tout naturellement à se demander quelle est l'utilisation que l'on peut faire de ceux-ci, dans une perspective d'amélioration de l'enseignement, lorsque des lacunes majeures apparaissent ou subsistent. Ici le rôle du directeur de département ou du doyen est primordial car il doit pouvoir intervenir auprès du professeur pour lui signaler les problèmes constatés dans son enseignement et lui offrir un soutien approprié et une ou des hypothèses de formation ou de conseil professionnel. Il peut également, dans certaines limites, modifier la charge d'enseignement d'un professeur.

L'évaluation à chaque trimestre des prestations d'enseignement-cours ne doit pas d'abord avoir une fin de sanction, mais bien plutôt une fin d'amélioration de l'enseignement. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que le directeur de département ait accès à ces résultats et puisse discuter avec son collègue des améliorations possibles.

Parce que cette information a été recueillie dans le cadre des fonctions du professeur, l'enseignement étant une partie de celles-ci, il est normal que le directeur ou le doyen puisse intervenir auprès de lui pour lui signaler les lacunes identifiées et lui suggérer des mesures rémédiales. Parce que le doyen ou le directeur est le mandataire de l'Université, cette information devient une "information détenue par un organisme public" au sens de la Loi 65.

Étant donné le caractère potentiellement délicat pour certains professeurs des résultats de tout ou de portions de l'évaluation ou des commentaires des étudiants, qui peuvent, à terme, avoir des effets décisifs sur la poursuite de leur carrière académique, l'Université, par son représentant, doit aider celui ou celle qui rencontre des difficultés dans sa prestation d'enseignement-cours à l'améliorer. À cet égard, quelques facultés ont des pratiques intéressantes de rétroaction auprès du professeur, notamment la Faculté de médecine où cette rétroaction est courante à la suite de l'évaluation trimestrielle ou annuelle. Il est donc capital de clarifier la question du pouvoir d'intervention du directeur de département et celle de la portée de « l'information détenue par un organisme public ».

Enfin, le Groupe a estimé qu'il serait utile pour toutes les unités de connaître la Politique facultaire de l'évaluation de l'enseignement et des enseignants de la Faculté de médecine (Annexe 4), sur le rôle du doyen ou du directeur de département, afin de donner suite à la Politique d'évaluation de l'enseignement (voir article 8.4, page 6 de l'annexe). La présence d'un membre du Bureau d'évaluation nous a donné l'occasion de réfléchir sur cette politique où, précisément, le rôle du directeur de département ou de l'unité et l'utilisation des résultats de l'évaluation sont très clairement spécifiés quant au suivi qu'une unité peut y accorder.

En conséquence de ce qui précède aux sections II. 2 et II. 3, le Groupe recommande :

que l'Université rappelle que le directeur de département ou le doyen est, avec le professeur ou le chargé de cours, la personne qui reçoit les résultats quantitatifs de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours et que cette personne a la responsabilité, en cas de problème, d'examiner avec le professeur ou le chargé de cours, les moyens d'améliorer sa prestation;

que l'Université réaffirme que les résultats nominatifs des évaluations constituent, au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65), une information nominative détenue par l'Université par l'intermédiaire du doyen ou du directeur et, parce que jugée nominative, que cette information est confidentielle. En conséquence, des données agglomérées ou non nominatives sont transmises au Comité des études ;

que le Comité des études examine les résultats agglomérés ou non nominatifs des évaluations d'enseignement et fasse au doyen ou au directeur de département les recommandations qu'il juge approprié à cet égard;

que l'Université mette à la disposition des unités les moyens nécessaires au traitement et à la diffusion, auprès de leurs étudiants, des résultats agglomérés ou non nominatifs de l'évaluation de leurs activités d'enseignement-cours.

III. Les éléments d'ordre organisationnel

Il est nécessaire d'introduire quelques clarifications d'ordre organisationnel relativement aux opérations d'évaluation de l'enseignement susceptibles d'en simplifier l'application et d'en améliorer l'impact. Quatre améliorations méritent d'être apportées à ce fonctionnement.

1. L'importance des Comités des études

La première, essentielle, concerne la mise sur pied et l'action d'un Comité des études dans toutes les unités de l'Université. L'inventaire mené par la DRH au cours du printemps 1998 mettait en évidence l'inégale présence de ces comités dans les unités. Le Groupe de suivi s'est vu confier le mandat de rappeler à toutes son caractère essentiel pour piloter l'évaluation et l'amélioration de l'enseignement. Dans certaines unités, on nous a affirmé que, même en l'absence d'un comité des études dûment constitué, le comité de programme jouait le rôle assigné au premier. Les pratiques qui nous ont été expliquées ont confirmé que cette préoccupation est bien prise en considération dans la plupart des cas. Quelques unités devront réviser leur comportement à cet égard.

2. Une information explicite

Les membres du Groupe ont été surpris d'apprendre que l'évaluation trimestrielle, ou à tout le moins annuelle, des prestations de cours, bien que très répandue, n'était pas encore une pratique universelle, ce qui apparaissait à l'enquête de 1993 réalisée sous la responsabilité du Comité sur le statut du corps professoral. On note également que l'interprétation donnée à la clause CP 4.03 n'est pas la même dans toutes les unités. Le Groupe estime nécessaire que l'on rappelle annuellement aux unités la nécessité de cette pratique.

Le Groupe souscrit d'emblée à la recommandation du *Rapport de mai 1998* à cet égard, puisque jusqu'alors, personne dans l'institution n'avait explicitement la responsabilité de rappeler périodiquement cette obligation aux unités. C'est pourquoi il estime nécessaire de confier au vice-recteur responsable des études à l'Université le mandat d'effectuer ce rappel aux unités à chaque année. De plus, la multiplicité des documents qui y réfèrent à l'Université a de quoi égarer toute personne, professeur, chargé de cours, professionnel, personnel de gestion, étudiant, si bien intentionnée soit-elle, qui voudrait connaître les textes qui nous gouvernent en la matière. L'information auprès des étudiants est à cet égard particulièrement nécessaire et l'AGEEFEP ainsi que la FAECUM et ses associations locales doivent être mises à contribution à cette fin.

Le Groupe recommande :

que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue prépare un guide de l'évaluation qui regroupe l'ensemble des définitions et dispositions réglementaires sur l'évaluation en vigueur à l'Université.

3. L'exemple des programmes accrédités

Dans plusieurs unités, en particulier dans les facultés et les départements à caractère professionnel, le Groupe a constaté que les réalisations en matière d'évaluation de l'enseignement sont extrêmement intéressantes. De l'avis des personnes consultées dans ces programmes, l'existence de comités d'agrément extérieurs à l'Université, qu'ils soient canadiens ou américains, a comme effet d'améliorer les moyens que se donnent ces unités eu égard à l'évaluation de l'enseignement.

En règle générale, ces comités d'agrément, de par leur mandat de certification de la capacité d'une unité de mener ses étudiants à l'obtention d'un permis de pratique professionnelle, accordent une grande importance à la formation des étudiants et aux modalités de l'enseignement. Par exemple, l'École d'optométrie publie un rapport annuel sur son enseignement, ce qui lui facilite la preuve de son amélioration au moment de la visite de l'organisme d'agrément. Il y a certainement intérêt à diffuser auprès de toutes les unités les méthodes utilisées par certaines, essentiellement professionnelles, qui reçoivent périodiquement la visite de comités d'agrément.

4. Une procédure de révision périodique des outils d'évaluation

Dans la très grande majorité des unités où l'on procède à l'évaluation des prestations de cours, on utilise un ou plusieurs questionnaires appliqués aux différentes activités d'enseignement pratiquées selon les programmes. L'Annexe VII établit le cadre général ou guide pour l'évaluation, laissant aux unités la responsabilité d'atteindre les objectifs de l'évaluation à des fins statutaires et le soin de mettre au point les outils jugés appropriés à cette fin. On ne s'étonnera donc pas de la variété des questionnaires utilisés. Certains datent du début de la période d'implantation de l'évaluation des enseignements à l'Université.

Madame Felx, spécialiste de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours à la Direction des ressources humaines (DRH), qui a suivi cette question depuis 1974, recense plus d'une centaine de questionnaires utilisés dans les différentes unités de l'Université. Ceux-ci sont élaborés par le département ou la faculté, avec la collaboration de madame Felx et des étudiants. Ainsi, les questionnaires sont conçus sur la base des données de recherche dans le domaine et ensuite soumis à l'assemblée des professeurs et à un groupe d'étudiants pour articuler le contenu en fonction des situations d'enseignement propres à l'unité. Ces validations sont complétées par l'analyse régulière des données suite aux utilisations. Les réponses à l'évaluation des prestations de cours en fin de trimestre sont traitées confidentiellement par la Direction des technologies de l'information et de communication (DGTIC) dans le mois qui suit. Les résultats sont ensuite acheminés, avec une codification qui permet de préserver la confidentialité, au directeur du département ou au doyen et, suivant les pratiques des unités, sous forme agglomérée aux membres du Comité des études.

Les unités devraient réviser, sur une base périodique, les questionnaires utilisés. Au cours des ans, et particulièrement en cette période de développements technologiques applicables à l'enseignement, des nouveautés pédagogiques sont introduites dans les modalités d'enseignement. Il est nécessaire d'en vérifier les impacts. Si la vie d'outils tels que ces questionnaires d'évaluation peut être relativement longue, il est cependant pertinent d'en vérifier périodiquement l'adéquation avec les objectifs que l'on poursuit, à mesure que le programme lui-même évolue. Le Groupe pense donc qu'il serait approprié de soumettre à la révision, à tour de rôle sur une période de cinq ans, les questionnaires de toutes les unités.

Il recommande :

que les outils d'évaluation de la prestation d'enseignement-cours soient régulièrement révisés par les unités en faisant appel à l'expertise appropriée.

IV La tournée des unités

Plusieurs des questions signalées dans les précédentes sections ont été soulevées au cours de la tournée des unités, mais il est également ressorti des pratiques fort intéressantes. Le Groupe de suivi a entrepris sa tournée des unités en avril 1999 et il a effectué sa dernière visite en janvier 2000. Il a rencontré quatorze unités, dont on trouvera la liste à l'Annexe 5. Il planifie une reprise de l'activité pour une quinzaine d'autres durant la présente année académique. La tournée fait appel aux membres du Groupe à tour de rôle. Y participent toujours un professeur ou le chargé de cours, un étudiant, madame Felix et madame McNicoll. L'emploi du temps chargé des membres et les calendriers variables de réunion des comités des études ou ce qui en tient lieu dans les unités à visiter ont amené le Groupe à réviser ses ambitions annuelles à la baisse, pour ce qui est du nombre des visites. Un schéma d'entrevue a été retenu, portant sur la présence d'un comité des études, sur le caractère universel ou non de l'évaluation, sur le rôle du directeur de département auprès du professeur, sur les questionnaires utilisés, et comportant une partie ouverte. Chaque unité est invitée à faire part de pratiques ou de particularités susceptibles d'être utiles à d'autres et méritant d'être portées à leur connaissance.

Les membres qui ont participé à ces visites ont constaté l'intérêt des unités pour le suivi de l'évaluation de l'enseignement et pris connaissance de façons de faire originales, au-delà de l'administration du ou des questionnaires réglementaires. Ils ont trouvé, dans nombre de cas, des unités où l'évaluation d'étape à des fins formatives en cours de trimestre s'est répandue, parfois systématisée, et où le dialogue professeurs-étudiants est bien instauré dans les instances appropriées.

Le Groupe tient à signaler à l'attention de la communauté universitaire celles qui vont au-delà de l'évaluation régulière et qui ont permis d'améliorer le suivi des évaluations. Celles qui se sont développées au cours des dernières années à la Faculté de pharmacie,

en biochimie, en médecine vétérinaire, en médecine dentaire et en aménagement représentent des exemples originaux de responsabilisation à cet égard. Au fil du texte, il a été fait mention des pratiques en médecine, en psychologie et en optométrie.

La Faculté de pharmacie fonctionne avec des représentants étudiants de chaque cohorte auprès du comité des études. Ayant observé il y a quelques années l'importance des récriminations à l'égard de l'enseignement, la direction de la Faculté a commencé à tenir des *focus groups* sur la question avec ces représentants de classe, afin de saisir la nature des doléances et y trouver des solutions. Les premières rencontres ont été houleuses et difficiles pour la direction, de l'avis des participants. Les professeurs ont fait part de commentaires injurieux que certains d'entre eux recevaient, dans la section « commentaires » du questionnaire, et de leur caractère souvent inacceptable et improductif. Les étudiants pour leur part ont communiqué leur lassitude devant des redites entre des cours déjà suivis et une absence de suivi à leurs commentaires négatifs. Le dialogue s'est graduellement établi et l'opération a donné lieu à des modifications importantes. Celles-ci ont porté sur la séquence de certains cours dans le programme, sur les formes de l'enseignement, ainsi que sur les modalités de déroulement de l'opération d'évaluation.

Désormais, les étudiants reçoivent le questionnaire à la fin d'un cours, mais y répondent à l'extérieur et le retournent au secrétariat dans un délai convenu. On dit avoir depuis observé une augmentation du taux de réponse au questionnaire et un bilan globalement beaucoup plus constructif de la part des étudiants. Les responsables étudiants expliquent à leurs collègues l'importance de participer à l'évaluation des enseignements. La Faculté a modifié certains éléments de son programme et tient maintenant des rencontres périodiques entre son exécutif et les représentants de classe, où un point statutaire porte sur l'évaluation de l'enseignement et le programme. Le fait de permettre aux étudiants de remplir le questionnaire à l'extérieur du cours suscite certains inquiétudes chez la responsable de l'évaluation à la DRH quant à l'impact sur la fiabilité des résultats. D'autres membres du Groupe de suivi trouvent cette formule intéressante. Il est à noter que l'Université d'Alberta permet aux étudiants de poster leurs commentaires d'évaluation au doyen dans les cinq jours de l'évaluation en classe.

Le département de biochimie a également introduit une possibilité de répondre au questionnaire en dehors du dernier cours et a constaté une amélioration du taux de réponse.

La Faculté de médecine vétérinaire a accès aux résultats agglomérés des concours que doivent passer leurs diplômés pour détenir un permis de pratique à l'échelle de l'Amérique du Nord. Ces résultats étant disponibles pour les diverses sections de la formation (matières fondamentales et pratiques), la Faculté peut corriger son enseignement à la lumière des résultats de ses étudiants. Les résultats agglomérés des évaluations des prestations de cours sont discutés en comité des études et le dialogue est toujours ouvert avec la direction de la Faculté en cas de problèmes. Les étudiants se sont dits tout à fait satisfaits du processus, signalant leur sentiment d'être respectés.

En médecine dentaire, dans une opération approfondie de refonte du programme, les étudiants ont réalisé, avec l'aide du vice-doyen aux études, une enquête approfondie adressée à tous les étudiants et portant sur tous les aspects du programme, incluant les modalités d'évaluation de l'enseignement. À cette occasion, les étudiants ont, notamment, fait ressortir la nécessité de réviser les modalités d'évaluation de l'enseignement clinique et de certains enseignements partagés, où ils ont le sentiment de perdre de l'intérêt à remplir des questionnaires après des prestations d'enseignement qui peuvent durer aussi peu que cinq heures pour un enseignant. L'anonymat et la validité des réponses en enseignement clinique posent ici les mêmes types de problèmes que ceux signalés plus haut à propos des cycles supérieurs, dans la mesure où il s'agit d'un encadrement personnalisé.

Au moment de notre passage à la Faculté de l'aménagement, les étudiants de quatrième année de chacun des programmes professionnels de la Faculté étaient à mettre au point une évaluation des ateliers qui constituent une partie importante de leur formation. La Faculté en attendait les conclusions pour en tenir compte dans leur révision.

Quoi qu'il en soit des diverses pratiques signalées ici, cela indique qu'il y faut rechercher et donner place à plusieurs façons d'évaluer les prestations d'enseignement-cours, comme il y a plusieurs moyens de rendre cette prestation. Il n'est pas possible de rendre compte ici de tous les renseignements recueillis au cours de la tournée réalisée. Il importe cependant que l'on diffuse les réussites afin d'éclairer les modifications que pourraient apporter des unités à leurs pratiques en s'inspirant des succès de leurs voisines. Une publication annuelle, dans le bulletin du CEFES par exemple, serait un outil intéressant, d'où une recommandation à cette fin dans la section sur la valorisation de l'enseignement.

V. Le soutien à la valorisation de l'enseignement

1. Les activités du CEFES

Le mandat donné au Groupe de suivi soulignait l'importance de soutenir les actions de valorisation de l'enseignement. Il demandait également que l'on mît en place des moyens d'aider les professeurs et les chargés de cours à améliorer leur enseignement. Les notes qui suivent retracent le progrès réalisé à cet égard.

Entre le début des travaux du GÉE et l'automne 2000, l'Université a réinvesti des sommes importantes afin d'assurer un meilleur soutien à l'enseignement. À la faveur du Fonds de relance, les autorisations d'ouverture de postes de professeurs ont repris, l'enveloppe de la masse salariale des chargés de cours et celle des auxiliaires d'enseignement ont été augmentées et les dépenses à ces fins sont désormais autorisées dans l'année où les augmentations de clientèles sont observées. Il s'agit là d'une modification importante à l'organisation des trimestres d'enseignement par rapport aux pratiques antérieures, alors que ces autorisations survenaient dans l'année budgétaire suivante.

De plus, le Fonds de relance a confié au vice-rectorat responsable de l'enseignement une enveloppe destinée à accroître les actions de valorisation de l'enseignement. C'est dans cette foulée que le CEFES a été créé à l'automne 1999. Responsable du soutien à l'amélioration de l'enseignement, cette unité, dirigée par le Dr Laszlo DeRoth, a élaboré son plan d'action et est maintenant opérationnelle. Le CEFES est également responsable du programme de soutien à l'utilisation de l'internet et des technologies dans l'enseignement (SUITE) sous la direction de la professeure Rhoda Weiss-Lambrou, qui met en œuvre le rapport Giroux du printemps 1999.

Le mandat du CEFES se décline en cinq volets.

1. le soutien pédagogique aux professeurs et aux chargés de cours, incluant des activités destinées à la formation des auxiliaires d'enseignement ;
2. la formation des nouveaux professeurs et de ceux qui ont été embauchés au cours des trois dernières années;
3. une « école de formation pédagogique » dont les programmes offerts l'été seront destinés à des professeurs de l'extérieur de l'Université, qu'il s'agisse de professeurs d'université ou de cégep au Canada, ou encore d'universitaires francophones de l'étranger ;
4. l'étude et la recherche en enseignement supérieur sous divers aspects : organisation des systèmes, analyse de curriculum, développement des programmes, évaluation des enseignements, formation continue, enjeux de développement ;
5. l'évaluation de l'impact des activités menées par le Centre.

Outre la contribution du Fonds de relance, le budget du CEFES intègre les sommes que, par convention avec le Syndicat des chargés et des chargées de cours (SCCCUM), l'Université consacre au perfectionnement des chargés de cours et à leur intégration pédagogique, les projets CLIP.

Au besoin, des programmes spéciaux s'intégreront dans l'un ou l'autre de ces volets, comme l'est le programme SUITE par exemple. Les programmes à développer pour l'aide pédagogique et les activités de formation des trois premiers volets doivent répondre à des besoins identifiés dans les facultés et les départements et sont dispensés par des professeurs, des chargés de cours et des professionnels, tout en faisant appel, au besoin, à du personnel enseignant et professionnel de l'extérieur. Cette formule assure le partage avec leurs collègues de l'expérience qu'ont acquise les meilleurs professeurs et chargés de cours et le transfert des meilleurs résultats dans l'enseignement du plus grand nombre. Elle fait largement appel aux personnes que l'Université et les facultés ont distinguées par leurs divers prix d'enseignement.

Les spécialités des professeurs dans les divers domaines énumérés au quatrième volet devront guider le conseil d'orientation dans l'établissement de programmes de recherche, ainsi que permettre d'y rattacher des étudiants aux cycles supérieurs dans les domaines de l'éducation. Les facultés doivent y être étroitement associées et le CEFES doit pouvoir compter sur la contribution d'une unité de formation pédagogique et d'évaluation existante, comme celle de médecine par exemple, et sur la participation de professeurs de sciences de l'éducation.

Le CEFES gère un programme de subvention pour des projets pédagogiques. Les récipiendaires doivent accepter de partager les résultats du projet subventionné dans le cadre des activités de diffusion organisées par le Centre. Lors du concours 1999-2000, 215,000 \$ ont été octroyés à 70 professeurs et un second concours a été annoncé au début de janvier 2001.

En rapport avec le suivi de l'évaluation de l'enseignement, le CEFES offre un programme de soutien aux professeurs qui désirent analyser leurs résultats d'évaluation et entreprendre des actions pour améliorer la qualité de leur enseignement. C'est une ressource institutionnelle à laquelle les directeurs de département peuvent référer leurs collègues, quels que soient leurs résultats à l'évaluation. De façon plus large, il offre également aux professeurs et chargés de cours des groupes d'échanges sur la pratique de l'enseignement, un service de mentorat, ainsi que des activités de formation continue. Il a inauguré, en août 2000, son programme de formation pédagogique des nouveaux professeurs par une session d'une semaine consacrée à « l'initiation aux dynamiques de l'enseignement », suivie par une vingtaine de professeurs nouvellement embauchés. L'évaluation de cette activité par les participants prouve à la fois l'utilité et la qualité de ce type d'activités qui fera désormais partie des conditions d'intégration des nouveaux professeurs à l'Université de Montréal.

Le CEFES dispensera également à l'intention de tous les professeurs des ateliers sur le portfolio d'enseignement, une des activités éminemment appréciées du programme de formation des nouveaux professeurs offert au mois d'août dernier. Le Groupe recommande que cette pratique se généralise dans l'institution afin d'aider les professeurs candidats à la promotion à y présenter leur dossier. Ce portfolio donne aux activités d'enseignement autant d'importance qu'à celles de la recherche.

L'intérêt qu'ont suscité chez les professeurs et les chargés de cours de l'Université les activités du programme SUITE souligne leur désir d'avoir recours à des technologies qui aident à transformer leur enseignement et l'apprentissage de leurs étudiants. Plus de 3 700 étudiants ont été touchés à l'automne 2000 par des expériences pédagogiques d'enseignants qui intègrent le recours à la plate-forme logicielle WebCT dans leur enseignement. De plus, une trentaine d'ateliers, cours et séminaires ont été offerts de septembre à la fin novembre aux professeurs et chargés de cours de l'Université qui veulent en savoir plus sur l'utilisation des diverses technologies d'enseignement disponibles. Le colloque SUITE qui se tiendra en mai 2001 portera sur la transformation de l'acte d'enseignement et de l'apprentissage des étudiants dans ce nouveau contexte, qui doit également compter sur un support informatique, de télécommunication et de bibliothèque approprié. Un plan de développement de centres d'apprentissage est en cours au vice-rectorat à la planification, avec le concours de la DGTIC et de la Direction des bibliothèques.

2. La valorisation de l'enseignement passe par sa visibilité

Il importe de souligner les efforts de présentation des résultats de l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours assumés par la Faculté de médecine. Les rapports présentent à chaque professeur ses résultats par rapport à ceux de ses collègues de la même unité, lui permettant la comparaison selon les diverses dimensions évaluées. De plus, le directeur du département reçoit des résultats agglomérés et illustrés graphiquement qui synthétisent l'état de santé de l'enseignement dans son unité dont on trouvera un exemple à l'Annexe 6. Cela requiert des ressources, mais l'Université gagnerait à appuyer l'importance qu'elle accorde à l'évaluation des prestations d'enseignement-cours en permettant aux unités d'adopter des mesures similaires.

Enfin, l'Assemblée universitaire a adopté, en 1993, un document de politique intitulé *La valorisation de l'enseignement : au-delà du discours* dont la remise à jour et l'inscription parmi les politiques institutionnelles du Vade-mecum pourraient assurer la visibilité pour tous les acteurs universitaires préoccupés de valorisation de l'enseignement. C'est en vertu de cette politique que l'Université a instauré la pratique de l'octroi des quatre prix annuels de l'enseignement proclamé lors de la collation solennelle des grades, destinés à un professeur adjoint, un agrégé et un titulaire et à un chargé de cours.

3. Les messages du Comité de promotion

La valorisation de l'enseignement passe également par l'importance accordée au dossier d'enseignement au moment de l'examen de la demande de promotion. À cet égard, le Comité de promotion de l'Université a, au cours des dernières années, systématiquement pris en compte la tâche d'enseignement à cet égard et transmis au Conseil plusieurs recommandations négatives fondées sur un dossier d'enseignement faible, en dépit de performances en recherche qui auraient, en d'autres temps, valu la promotion au candidat.

Le message institutionnel quant à l'importance de l'enseignement dans la progression de la carrière des professeurs est donc amplifié par ces décisions. Il l'est également par l'insistance que met le recteur à rappeler que les titulaires des chaires de recherche du millénaire, dont le programme se met en place graduellement, de même que les nouveaux professeurs à embaucher dans les années à venir devront assurer une mission d'enseignement aussi importante pour l'institution que leur mission de recherche, l'une et l'autre ayant la même importance pour l'Université de Montréal.

VI Recommandations

En matière réglementaire et dans une optique d'évaluation de la qualité de ses activités, l'Université doit s'assurer que ses activités d'enseignement font l'objet d'une attention

constante et qu'elle pratique l'évaluation de toutes ses prestations d'enseignement-cours dans l'optique de rendre des comptes sur la qualité de ses activités d'enseignement.

Le Groupe recommande :

1. de distinguer, pour les fins poursuivies, l'évaluation statutaire, liée à la carrière des professeurs ou à la probation pour les chargés de cours, de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ;
2. à cette fin, d'ajouter une disposition aux règlements des études sur l'évaluation des prestations d'enseignement-cours ; les évaluations doivent être obligatoires pour toutes les activités d'enseignement-cours, quel que soit le statut des personnes qui les dispensent ;
3. de réviser les textes relatifs à l'évaluation afin de clarifier les objectifs respectifs de a) l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours, effectuée en fin de trimestre, b) de l'évaluation d'étape à des fins formatives qui vise l'amélioration du cours pendant sa prestation en cours de trimestre et c) de l'évaluation pour fins statutaires, effectuée aux fins de la nomination et de la promotion des professeurs ou de la probation des chargés de cours.

En rapport avec les objectifs et les modalités de l'évaluation de l'enseignement, le Groupe de travail recommande :

4. aux unités de promouvoir auprès des professeurs et des chargés de cours l'utilisation de l'évaluation d'étape à des fins formatives ;
5. au CEFES d'informer les unités quant à cette modalité d'amélioration de la prestation d'enseignement-cours ;
6. que les outils d'évaluation de la prestation d'enseignement-cours soient régulièrement révisés par les unités en faisant appel à l'expertise appropriée ;
7. que les unités soient tenues d'évaluer toutes les formules d'enseignement utilisées et qu'à cette fin, l'on mette à leur disposition des outils d'évaluation pour des modalités d'enseignement telles les séminaires des cycles supérieurs, les stages, l'enseignement clinique et autres, qui assurent à la fois la validité des résultats et l'anonymat des répondants dans ces contextes particuliers.

Au cours de ses travaux, le Groupe a été amené à réfléchir à l'importance d'une évaluation continue des programmes offerts aux étudiants, pour lesquels l'évaluation de la prestation d'enseignement-cours fournit régulièrement des informations quant à la répartition de la matière enseignée, quant au rythme de travail demandé, quant à la nature des activités offertes et le reste.

En rapport avec les programmes, le Groupe recommande :

8. que les unités, par leur Comité des études, assurent l'évaluation continue des activités du programme, par des consultations auprès des enseignants et des étudiants, afin d'obtenir les informations nécessaires à l'amélioration du programme et à celle du contexte général d'enseignement.

En rapport avec le traitement des résultats de l'évaluation, le Groupe de travail recommande :

9. que l'Université rappelle que le directeur de département ou le doyen est, avec le professeur ou le chargé de cours, la personne qui reçoit les résultats quantitatifs de l'évaluation des prestations d'enseignement-cours et que cette personne a la responsabilité, en cas de problème, d'examiner avec le professeur ou le chargé de cours, les moyens d'améliorer sa prestation;
10. que l'Université réaffirme que les résultats nominatifs des évaluations constituent, au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (Loi 65), une information nominative détenue par l'Université par l'intermédiaire du doyen ou du directeur et, parce que jugée nominative, que cette information est confidentielle. En conséquence, seules des données agglomérées ou non nominatives sont transmises au Comité des études ;
11. que le Comité des études examine les résultats agglomérés ou non nominatifs des évaluations d'enseignement et fasse au doyen ou au directeur de département les recommandations qu'il juge approprié à cet égard.
12. que toutes les unités publient un rapport bisannuel d'analyse des résultats agglomérés ou non nominatifs de leurs activités d'enseignement-cours, qui en fasse ressortir les forces et les faiblesses, et adoptent un plan d'action en vue de leur amélioration ;
13. que l'Université mette à la disposition des unités les moyens nécessaires au traitement et à la diffusion, auprès de leurs étudiants, des résultats agglomérés ou non nominatifs de l'évaluation de leurs activités d'enseignement-cours.

En rapport avec l'aide à l'amélioration et à la valorisation de l'enseignement, le Groupe recommande :

14. que les unités invitent les professeurs à constituer leur portfolio d'enseignement comme une pièce essentielle à la présentation de leur dossier d'évaluation et que le Comité du statut du corps professoral soit invité à réviser en conséquence l'annexe VII et le guide de l'évaluation ;
15. que le CEFES publicise ses activités destinées à l'amélioration de l'enseignement en général et, plus particulièrement, fasse connaître son programme de consultation auprès de professeurs ou de chargés de cours chevronnés, lesquels sont à la disposition de leurs collègues en vue de l'aide à l'amélioration de l'enseignement, cette activité étant offerte dans une perspective de prévention et d'amélioration des prestations d'enseignement-cours;

16. que la responsable de l'évaluation à la DRH diffuse l'information sur les pratiques réussies en matière d'évaluation de l'enseignement ;
17. que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue prépare un guide de l'évaluation qui regroupe l'ensemble des définitions et dispositions réglementaires sur l'évaluation en vigueur à l'Université ;
18. que le Comité de promotion de l'Université continue à accorder une attention particulière à la qualité de la composante enseignement dans l'examen des dossiers qui lui sont soumis et, sous une forme qu'il jugera appropriée, que le vice-recteur responsable du Comité de promotion publicise des résultats agglomérés de ses décisions sur une base triennale.

En rapport avec **l'information et la promotion de la participation des étudiants au processus d'évaluation des prestations de cours**, le Groupe estime que la responsabilité de promotion eu égard à l'évaluation des prestations d'enseignement-cours est également partagée par l'Université et les étudiants. C'est pourquoi **il recommande** :

19. que chaque unité examine avec les représentants étudiants au comité des études ou ce qui en tient lieu comment elle peut améliorer l'information aux étudiants quant au rôle qu'ils jouent dans la validité des résultats de l'évaluation et quant à leur responsabilité à cet égard ;
20. que le vice-rectorat à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue s'assure, en collaboration avec la responsable de l'évaluation des prestations de cours de la DRH, que tous les questionnaires passés aux étudiants comportent un message sur l'importance que l'Université accorde à cette opération trimestrielle et qu'ils publicisent largement ce message à chaque trimestre ;
21. que les associations étudiantes participent activement à cette information à chaque trimestre ;
22. que les unités invitent les étudiants à agir comme partenaires dans la constitution et la révision des questionnaires d'évaluation des prestations de cours.

Enfin, tel que mentionné dans la section I.3 du présent rapport, le présent Groupe de suivi recommande :

23. que, tout en le chargeant d'assurer la mise en œuvre des recommandations du présent rapport, l'Assemblée universitaire transforme son mandat pour qu'il développe une politique de l'enseignement et de l'apprentissage qui inclue l'évaluation continue des programmes, les attentes à l'égard des étudiants dans le contexte de leur programme et l'amélioration des environnements d'apprentissage.

Le 12 janvier 2001